

Rapport de la Commission des Finances sur le **Préavis 44/25**, annulation de la dette de Télé-Dôle et réduction de la redevance pour les installations et pistes sur le territoire de Crans

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des Finances a pris connaissances du préavis 44/25. Les problèmes financiers actuels de Télé-Dôle ont été suffisamment rapportés dans la presse et ne seront pas repris ici. À fin 2024, le montant de la dette de Télé-Dôle se monte à CHF 104'643,60. Afin d'alléger son bilan, Télé-Dôle a demandé à Crans d'accepter un « post-positionnement » de la dette mentionnée dessus. En pratique, c'est y renoncer, car tous les autres créditeurs devanceraient Crans.

En même temps, Télé-Dôle est revenu concernant un nouveau calcul de la redevance annuelle qui serait fixée à CHF 575.-, pour la location de : 11,5 hectares dédiés au domaine skiable hivernal à raison de CHF 50.- par hectare.

Suite à de nouvelles négociations avec les nouveaux responsables de Télé-Dôle, la Municipalité s'est engagée à proposer au Conseil communal :

- a) d'annuler la dette de Télé-Dôle d'un montant au 31.12.2024 de CHF 104'643,60, ceci comme contribution de Crans à I 'assainissement des finances de Télé-Dôle;
- b) d'accepter un nouveau loyer de CHF 575.- dans le même sens.

Lors de la séance de Région de Nyon du 30 octobre 2024, le Conseil intercommunal a validé un crédit d'investissement de CHF 2,6 millions pour l'entretien des téléskis du massif de la Dôle et la finalisation des aménagements en cours. Cette dépense sera financée par le DISREN. Lors de l'adhésion à Région de Nyon, la commission ad hoc et la Municipalité ont clairement indiqué que notre adhésion éventuelle n'impliquait aucun engagement futur pour le DISREN.

Région de Nyon commence à contacter les communes du district non-membres ou non-membres du DISREN, afin de solliciter une aide de CHF 29.- par habitant afin d'assainir le bilan de Télé-Dôle.

La Municipalité estime que, dans la situation actuelle de Télé-Dôle, il est raisonnable d'accepter la proposition de Télé-Dôle pour l'annulation de la dette ainsi que la réduction importante de la redevance. Néanmoins, ces concessions doivent être considérées comme la contribution de Crans au renflouement de TéléDôle. Cette annulation de dette correspond à une participation de CHF 48.- par habitant de Crans au lieu des CHF 29.- sollicités.

En conclusion, la Commission des Finances recommande à l'unanimité d'approuver le préavis 44/25, soit

- d'approuver l'annulation de la dette de TéléDôle comptabilisée at 31.12.2024 au compte N° 2041.10 « redevance TéléDôle »
- 2. d'accepter la fixation de la redevance annuelle à CHF 575.- à partir du 01.01.2025 sur le compte N° 81800.4470.00 « loyers terrains et fermage ».

Crans, le 4 août 2025

Pour la commission des finances

René Bautz

Jean-Daniel

Antoine Amiguet

Thomas Dislich

Marc-Henri Barrail

Eliane Gandillet

Compossion des finances

Préavis No 22/23

page 1/1